



Code d'installation d'un Central d'Alarme

Par **Cookki**, le **26/04/2015** à **03:10**

Bonjour,

J'ai acheté du matériel d'alarme à la société de surveillance S***** D**** au prix de 700 €. Le contrat de surveillance de 2 ans vient d'être terminé et je ne renouvelle pas ce contrat. Je voudrais récupérer le code installateur et le code Ingénieur de ce matériel. Sans ce code, la centrale deviendra inutilisable.

Merci beaucoup de m'éclairer sur ce point :

S***** D**** est elle obligée de me donner ce code à ma demande ? Si oui, d'après quel article de loi ?

Merci d'avance.

Par **moisse**, le **28/04/2015** à **20:19**

Bonsoir,

Lire les conditions inscrites sur le contrat signé.

C'est cela le texte de loi.

Par **chaber**, le **29/04/2015** à **06:42**

bonjour

Comme le dit justement Moisse, il faut relire le contrat les fournisseurs certifiés apsad (P3) ont leurs propres programmes ,avec des logiciels propres à leur système.
Inutile d'aller chercher les codes.

En l'état, l'alarme continuera de fonctionner mais plus la télésurveillance.

Par **Cookki**, le **29/04/2015 à 23:48**

Merci pour vos conseils. Dans le contrat, il ne figure que de la surveillance. J'ai acheté du matériel avec facture pour chaque article

Bien à vous

Cooki